

## LOCAL DISPONIBLE E03

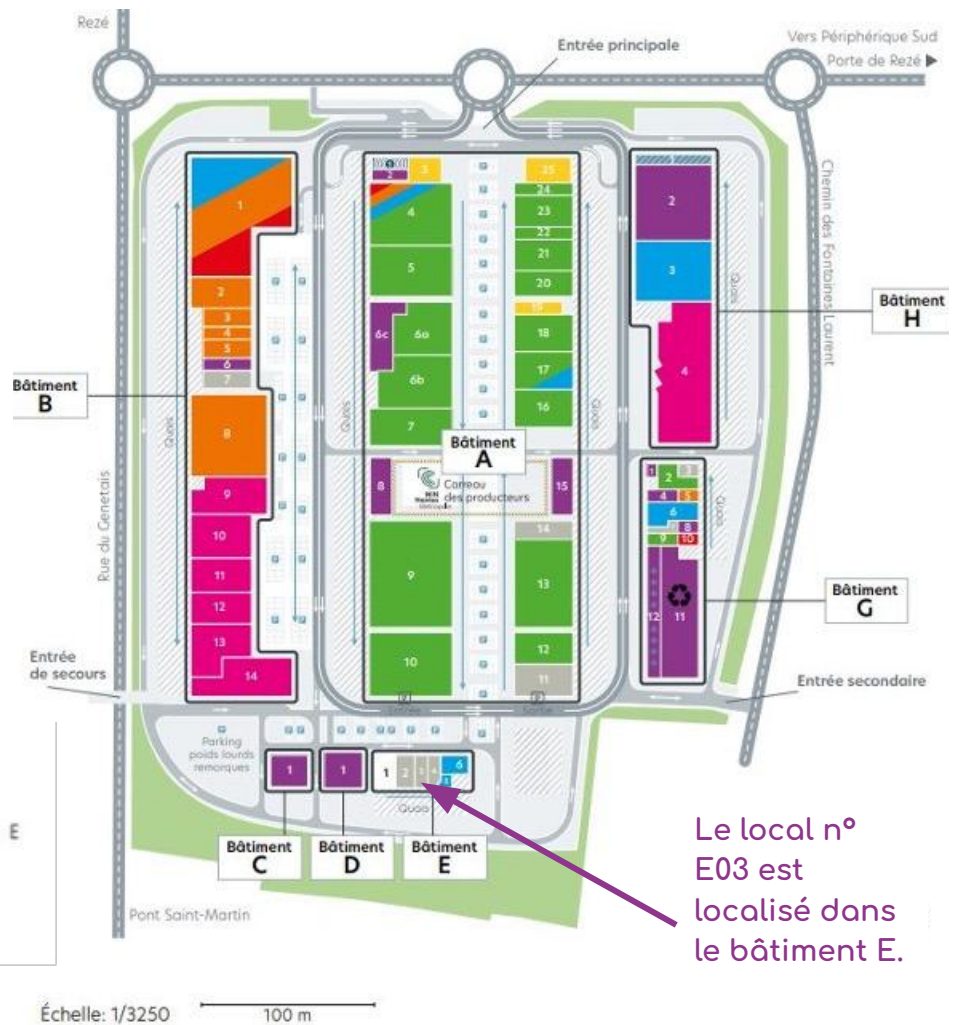
### Objet de la consultation

Dans le cadre des dispositions des articles L.761-1 et suivants, R.761-1 et suivants, et A.761-1 et suivants du Code de Commerce, ainsi que des articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, la SEMMINN, gestionnaire du Min de Nantes Métropole lance un **appel à candidature pour l'occupation et l'exploitation de l'emplacement suivant, situé dans l'enceinte du MIN.**

Le local E03 est destiné principalement à une activité de service et/ou de transformation.

### Localisation

Pour plus de détails, télécharger le plan complet du MiN Nantes Métropole [ICI](#)

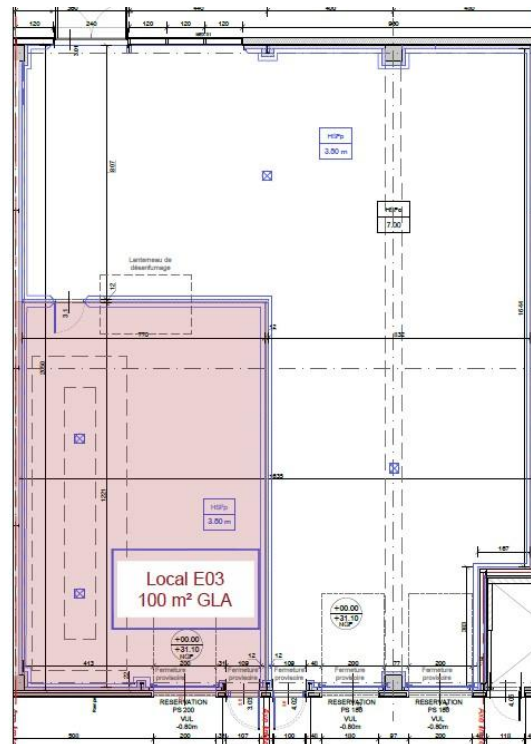


Le local n°  
E03 est  
localisé dans  
le bâtiment E.

## Descriptif du local

Il est d'une surface totale de **100 m<sup>2</sup>** comprenant un local à usage de transformation et de stockage à T° ambiante, d'un toilette et une rampe d'accès VUL.

Plan détaillé sur demande.



## Conditions financières

Contrat d'occupation du domaine public d'une durée de 3 ans ferme ou possibilité d'une convention d'occupation de 10 ans.

Plus de détails sur demande.

## Tarif 2024

104,40 € /m<sup>2</sup>/an + charges\*

Augmentation de 4,5% + ILC / an

Dépôt de garantie :  
3 mois de loyer + charges

### \*Charges:

#### Production de froid industriel :

Montant partie fixe et variable facturé par mois (dont provision pour renouvellement) :

15,72€ HT / m<sup>2</sup> /an

Montant partie variable (dont provision pour renouvellement) :

0,23 € HT / KWh frigorie

#### Eau

Montant partie fixe par an : 41,96€ HT

Tarif 2023 par m<sup>3</sup> : 4,18€ HT

#### RIA :

Montant partie fixe par unité par an : 31,42 € HT

Montant partie variable par m<sup>3</sup> : 4,80 € HT

Le preneur prendra à sa charge le changement des enseignes du local. Le prestataire est imposé par le gestionnaire et un devis sera communiqué au preneur.

Le preneur acquittera directement auprès de ses différents fournisseurs ses consommations d'électricité et de télécommunication. La maintenance réglementaire des équipements et les contrôles réglementaires obligatoires seront facturés directement au preneur par la SEMMINN.

## Fonctionnement du MiN

Le MiN Nantes Métropole applique [un règlement intérieur](#) fixant ses modalités de fonctionnement. Ce règlement s'applique, à l'intérieur des limites de ce marché, à tous les occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, aux usagers et à l'ensemble des activités qui y sont exercées continuellement ou temporairement. Les occupants et usagers sont également soumis aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.



71 boulevard Alfred Nobel, 44400 REZE  
Téléphone : 02.51.72.90.53  
Mail : commercialisation@minnantes.com